AVIS DE CONCOURS SUR EPREUVES
de TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

(catégorie B – femme & homme)

organisés, au titre de l'année 2012,

par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du MORBIHAN

pour les centres de gestion du Calvados, des Côtes d'Armor, de l'Eure, du Finistère, d'Ille et Vilaine,
de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Manche, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, de la Sarthe, de Seine-Maritime et de la Vendée

Les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'espace économique autres que la France ont accès à ce cadre d'emplois.

Spécialités ouvertes	Nbre de postes au concours **externe**	Nbre de postes au concours **interne**	Nbre de postes au **3ème concours**	Total
Bâtiments, génie civil	44	21	6	71
Réseaux, voirie et infrastructure	55	25	4	84
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	32	15	3	50
Aménagement urbain et développement durable	22	10	2	34
Déplacements, transports	9	1	1	11
Espaces verts et naturels	28	14	4	46
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	58	28	6	92
Services et intervention techniques	12	6	2	20
Métiers du spectacle	10	5	2	17
Artisanat et métiers d'art	2	1	0	3
Total	272	126	30	428

- ***Conditions de participation*** **:**
  - ✓ ***Concours externe*** *: être titulaire d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités ouvertes. Possibilité de dérogations à la condition de diplôme (qualification reconnue comme équivalente, mères et pères de famille d'au moins trois enfants, sportifs de haut niveau cf : www.cdg56.fr).*
  - ✓ ***Concours interne*** *: être fonctionnaire ou agent public des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier 2012.*
  - ✓ ***3ème concours*** *: justifier, au 1er janvier 2012, de l'exercice pendant quatre ans au moins :*
    - d'une ou plusieurs activités professionnelles salariées de droit privé ayant été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens territoriaux principaux de 2ème classe.
    - ou de mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'activités en qualité de responsable d'association.
    La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, magistrat, militaire ou agent public.
- ***Dates et lieux des épreuves*** **: Epreuves d'admissibilité** : le 27 septembre 2012 en Grand Ouest (VANNES (56), LAVAL (53), ROUEN (76) et LA ROCHE SUR YON (85)). D'autres centres d'épreuves pourraient être ouverts, compte tenu du nombre de candidats inscrits aux concours. Le lieu des épreuves d'admissibilité dépendra de la spécialité choisie lors de l'inscription.
  Epreuves d'admission : décembre 2012 à VANNES.

♦ ***Nature des épreuves (extrait)*** **:**

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Epreuves d'admissibilité	- **Rédaction** d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient : 1)	- **Rédaction** d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient : 1) - **Etude de cas** portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 4 heures ; coefficient 1)	- **Rédaction** d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient : 1) - **Etude de cas** portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 4 heures ; coefficient 1
Epreuves d'admission	- **Entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé ; coefficient : 1)	- **Entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée totale de l'entretien : 20 mn ; coefficient : 1)	- **Entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. (durée totale de l'entretien : 20 mn donc 5 mn au plus d'exposé ; coefficient : 1)

♦ *Retrait des dossiers d'inscription* : ***du mardi 20 mars 2012 au mercredi 18 avril 2012*** *:*

- soit par téléinscription sur le site www.cdg56.fr, ***minuit dernier délai (heure métropole)***
- soit au secrétariat au centre de gestion du Morbihan (voir adresse ci-dessous), ***17h30 dernier délai*** ;
- soit par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe (23 X 32) affranchie à 2€40, libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée au centre de gestion du Morbihan (voir adresse ci-dessous), ***le cachet de la poste faisant foi.***

♦ *Dépôt des dossiers d'inscription retirés auprès du centre de gestion du Morbihan ou imprimés lors de la préinscription* : ***du mardi 20 mars au jeudi 26 avril 2012 :***

- soit par voie postale, ***au centre de gestion du Morbihan*** (voir adresse ci-dessous), ***le cachet de la poste faisant foi,***
- soit au secrétariat ***du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai.***

Centre de gestion du Morbihan
Service concours - 6 bis, rue Olivier de Clisson – BP 161
56005 VANNES Cedex

Tout courrier insuffisamment affranchi ou avec un défaut d'adressage, même posté dans les délais, sera refusé. Tout dossier d'inscription, adressé au CDG du Morbihan, qui ne serait que la photocopie du dossier original ou téléchargé ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé. Le candidat devra retirer et retourner autant de dossier que de concours (externe, interne et/ou 3ème concours, spécialité) auquel il souhaite s'inscrire. Un dossier ne pourra correspondre qu'à un choix de concours et de spécialité sous peine de refus d'inscription.